

# Le coup d'Pouce loisirs 2024

Pour en savoir plus :

## Site internet

caf.fr - rubrique «ma caf» -  
«offre de service» - «enfance et jeunesse»

## Mail

vacances-loisirs@caf14.caf.fr

## Adresse :

Caisse d'allocations familiales  
du Calvados  
Service Logement habitat et  
aides financières aux familles  
8, avenue du Six-Juin  
CS 20001  
14023 Caen cedex 9

Une aide  
aux loisirs...

pour les 3 - 14 ans  
pour la pratique...

d'une activité  
sportive...



ou d'une activité  
culturelle



## QU'EST-CE QUE LE COUP D'POUCE LOISIRS ?

C'est une participation financière de la Caf du Calvados permettant de financer une activité (sportive ou culturelle), pratiquée toute l'année scolaire par des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2021.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR Y OUVRIR DROIT ?

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € au mois de mai 2024.

### COMMENT EN BENEFCIER ?

Vous devez en faire la demande à partir du 16 août 2024 et jusqu'au 8 novembre 2024 auprès du service Logement habitat et aides financières aux familles de la Caf, soit :

- par mail : [vacances-loisirs@caf14.caf.fr](mailto:vacances-loisirs@caf14.caf.fr)
- par téléphone au 02 31 30 90 30

### ACTIVITES PRISES EN CHARGE

ACTIVITÉS SPORTIVES*	ACTIVITÉS CULTURELLES*
Athlétisme, badminton, basket, boxe, canoë-kayak, cyclisme, équitation, escalade, escrime, football, golf, gymnastique, handball, hockey sur glace, judo, karaté, natation, patinage et sport de glace, rugby, tennis de table, tennis, tir sur cible, twirling bâton, volley-ball, roller, skate, sports de combat, patinette, tir à l'arc, voile.	<b>Arts du spectacle :</b> Théâtre, art du cirque  <b>Danse :</b> Baby gym, éveil corporel, éveil à la danse, danse, hip-hop  <b>Musique :</b> Découverte de la musique, solfège, instrument, chorale  <b>Arts plastiques</b>

\* liste pouvant évoluer en fonction des demandes

**Le coup d'Pouce loisirs ne finance pas le matériel.**

### Attention

L'activité doit se dérouler toute l'année scolaire dans le Calvados ou dans les communes limitrophes (stages et activités de vacances exclus).

L'organisme ou l'association doit être agréé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Sdjes), relever du milieu fédéral, être partenaire de la Caf du Calvados, ou être reconnue par une collectivité locale du département.

### VOS DROITS

Quotient familial	de 0 à 350 €	de 351 € à 700 €	AEEH* de 0 à 700 €
Taux de participation	60 %	50 %	70 %
Participation maximum de la Caf	45 euros	38 euros	53 euros

### L'aide est versée :

- à la famille au retour du coup d'Pouce loisirs complété et signé par l'organisme et la famille.



le Coup d'pouce doit être retourné à la Caf pour le 30 novembre 2024 dernier délai. Passée cette date, la Caf ne sera plus en mesure de verser l'aide.

*Un seul coup d'Pouce loisirs par enfant et par an est délivré.*

